

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 28 SEPTEMBRE
2024

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, M. Cyril BEYNET, Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Bernard HOKMAYAN, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL RODET, Mme Kamila BOUHASSANE, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Arnaud RENOUARD, Mme Carole MONTAGNAC, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Laure MINNSEN par M. Paul-Roger GONTARD
M. Sébastien GIORGIS par M. Marc SIMELIERE
Mme Joanne TEXTORIS par M. Christian ROCCI
M. Bernard AUTHEMAN par M. Claude NAHOUM
M. Thierry VALLEJOS par Mme Marie-Anne BERTRAND
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Carole MONTAGNAC
M. Paul RUAT par Mme Anne-Sophie RIGAULT
Mme Martine BAREL par Mme Ghislaine PERSIA
Mme Murielle MAGDELEINE par M. Arnaud RENOUARD

AR préfecture : 084-218400075-20240928-lmc1X0100019fa0-DE

Date de télétransmission : 02-10-2024

Date de réception en préfecture : 2 OCTOBRE 2024

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2024

24

ACTION SOCIALE : Soutien à la réussite éducative - Convention avec la Ligue de l'Enseignement et l'association Coup de Pouce pour la mise en oeuvre des clubs Coup de Pouce.

M. NAHOUM

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

La Ville d'Avignon met en œuvre, dans le cadre de sa politique de soutien en matière de réussite éducative, l'action Coup de Pouce CLE (Club de Lecture et Écriture). Il s'agit d'une action de prévention des échecs précoces en lecture et écriture. Elle est destinée à des enfants scolarisés en CP sur différentes écoles situées en Zone d'Education Prioritaire et repérés par leurs enseignants comme fragiles dans l'apprentissage de la lecture.

Les objectifs de l'action sont de donner aux enfants qui en ont besoin l'occasion d'une pratique supplémentaire de l'écrit et de solliciter la participation des parents en leur donnant une aide pour les mobiliser et leur permettre de remplir leur rôle de parents d'élèves de CP en ce qui concerne la lecture et l'écriture.

Cette action prend la forme d'un club composé de 5 enfants et animé par le même animateur pendant 3 soirs par semaine de 16h30 à 18h (soit une durée de 1h30) pendant 8 mois, de novembre à juin.

L'action est mise en œuvre dans le cadre d'un partenariat étroit entre La Ligue de l'Enseignement et l'association Coup de Pouce.

La Ligue de l'Enseignement est le pilote. Chargée de la mise en œuvre et la gestion de 11 clubs, elle en assure la préparation, la constitution et la gestion des équipes d'animateurs, l'organisation des séances de formation et de régulation, la gestion logistique et le suivi des animateurs.

L'Association Coup de Pouce apporte l'ingénierie nécessaire à la mise en œuvre efficace de ce dispositif. Elle accompagne ainsi le pilote tout au long de l'année scolaire et assure aussi la formation et l'accompagnement des acteurs (animateurs des clubs, coordinateurs et enseignants), l'apport de ressources et d'outils pédagogiques et de fonctionnement

spécifiques aux clubs de chaque programme Coup de Pouce, ainsi que l'appui à l'évaluation et au déploiement du dispositif. Elle met aussi à disposition pour chaque club une mallette pédagogique, des supports et des fascicules.

Il est donc proposé de conclure une convention partenariale entre la Ville et les deux associations d'une durée d'1 an sur la base de l'année scolaire, soit jusqu'au 31 juillet 2025, et de soutenir financièrement les associations concernées par l'apport d'une subvention unique pour cette année scolaire :

- D'un montant de 50 910 euros pour la Ligue de L'Enseignement
- D'un montant de 5 400 euros pour l'association Coup de Pouce

Les modalités de versement de l'aide proposée sont précisées à l'article 7 de la convention (jointe en annexe).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu les alinéas 3,4 et 5 de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001,
Vu le projet de convention de partenariat,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Ville éducative, culturelle, solidaire, sportive et fraternelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les termes de la convention avec la Ligue de l'Enseignement et l'association Coup de Pouce;
- **ACCORDE** les subventions proposées suivantes : 50 910 € pour La Ligue de l'Enseignement et 5 400 € pour l'Association Coup de Pouce;
- **IMPUTE** ces dépenses au chapitre 65, compte 65748, fonction 518;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer la convention et tous les documents à intervenir.

ADOPTE

Se sont abstenus : Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOARD, Mme Murielle MAGDELEINE
Quitte la salle et ne participe pas au vote : M. Eric DESHAYES.

Le Maire

Mme Cécile HELLE



Le Secrétaire de Séance

Mme Marie-Anne BERTRAND

PARVENU A LA PREFECTURE LE 2 OCTOBRE 2024

ACTE PUBLIE LE 04 OCT. 2024